



Madame Catherine VAUTRIN

Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Madame Astrid PANOSYAN-BOUVET

Ministère chargée du Travail et de l'Emploi

Monsieur Yannick NEUDER

Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins

Copie à : Monsieur Pierre PRIBILE, Directeur de la Sécurité Sociale

Objet : Valeur de service du point de retraite du régime PCV

Paris, le 07 mars 2025

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Le régime PCV (Prestation Complémentaire Vieillesse) appelé aussi ASV, est un régime spécifique issu de la convention médicale nationale des médecins libéraux. Il constitue un élément important de cette convention, et sa mise en place obligatoire date de 1972. Il représente 1,18 Milliard € de prestations.

En quasi faillite en 2011, il a nécessité une réforme associant une baisse de la valeur du point de service avec un blocage pendant 10 ans et une hausse des cotisations. Ainsi, il a pu constituer des réserves à un niveau estimé fin 2024 de 588 Millions €.

Les projections (en PJ) jusqu'en 2040 réalisées par la CARMF pour ce régime montrent la possibilité d'une augmentation de la valeur de service du point. Dans ce régime la valeur de service du point était fixée par décret en fin d'année avec rétroactivité au 1er janvier de l'année, ce qui entraînait d'importantes complications techniques au niveau de la CARMF, et une incompréhension des allocataires.

Pour rappel, il y a eu +0,40% à effet au 01/01/2021, +1,06% à effet au 01/01/2022, +2% à effet au 01/01/2023, et 0% (aucune revalorisation) en 2024.

Compte tenu de l'absence de revalorisation en 2024, l'augmentation aurait dû être de 3% en 2025. Au vu de la situation économique et politique à laquelle la France est confrontée, il nous apparaît responsable de vous demander :

- Dès à présent une hausse de 2,5% de la valeur du point de service ASV à compter du 01/01/2025. Cette hypothèse de 2,5% n'induit pas de hausse des cotisations.
- Une concertation annuelle avant la fin de chaque année, permettant au vu des projections de la CARMF, de fixer la valeur de service du point de ce régime l'année suivante.

Nous vous prions de recevoir Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée,

Docteur Franck DEVULDER
Président de la CSMF

Docteurs Patrick GASSER, Philippe CUQ, Bertrand DE ROCHAMBEAU
Présidents de l'Union Syndical AVENIR SPÉ – LE BLOC

Docteur Patricia LEFEBURE
Présidente de la FMF

Docteur Agnès GIANOTTI
Présidente de MG France

Docteur Sophie BAUER
Présidente du SML

Docteur Jérôme MARTY
Président de l'UFMLS